La lettre de l'AMG

novembre 2008

numéro 9

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Lauréate du Prix Jean Dumur 2008	3-4
Rêves de congés sabbatiques	5
Sine Qua Non	6-7
Miroir, miroir...	8
La vie de l'AMG	9
Mutations	10-11
Petites annonces	12-13
A vos agendas!	14-15

L'Assemblée générale aura lieu le 24 novembre 2008, dès 19 h 00 (voir en page 9).

Venez nombreux !

Le secrétariat

Une vision pour la santé?

Nous venons d'assister en direct à la débâcle d'un système financier profondément opaque, qui mesure ses performances aux seuls résultats à court terme et qui ne sert que les intérêts de ses acteurs les plus malins. Pour mieux nous mettre sous contrôle, vous vous souvenez qu'on a crié à l'explosion des coûts de la santé alors qu'il n'y avait qu'une croissance régulière. Aucune comparaison avec l'effondrement bancaire actuel dont nous devrons supporter les conséquences, y compris dans la santé. Il n'y a qu'à attendre les déclarations des assureurs-maladie quant à la fonte de leurs réserves…

Les dépenses de santé croissent régulièrement depuis un siècle. Ce n'est pas un scoop. Il y a encore peu de temps, c'était accepté, compte tenu du vieillissement de la population et des progrès techniques. La neutralité des coûts négociée à l'introduction du Tarmed en tenait compte en prévoyant un couloir de croissance des coûts de 2,5% par an. Mais ce principe est désormais oublié. Le discours des assureurs, c'est la stabilisation des coûts. Croissance zéro. Si les dépenses augmentent, c'est bien de votre faute, prescripteurs impénitents! Et le rêve politique, c'est le gel des dépenses de santé et des primes d'assurance-maladie, politiquement correct face aux bien-portants qui supportent mal les ponctions répétées de leur porte-monnaie. L'équation est simple : demande de soins accrue + inflation + gel des coûts = soignez plus efficacement ou serrez-vous la ceinture. Car il est clair qu'on ne vous demandera jamais de soigner moins bien. La formule magique, vous la connaissez désormais par cœur: *soignez efficace, approprié et économique*.

Je sens que la moutarde vous monte au nez. Alors restons corrects, déontologiques… et soumis, car l'essentiel de nos règles déontologiques se retrouve dans les lois. Si vous croyez encore que la déontologie est l'expression de notre seule grandeur d'âme, vous vous trompez. Nous obéissons simplement à la loi. Posons tout de même la question: est-il possible de faire mieux? Il y a bien les réseaux qui ont apporté un petit bout de réponse, mais les assureurs semblent s'en distancier en faveur de solutions plus radicales comme

ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins...
le partenaire qui opère là où vous en avez besoin.

CAISSE DES MÉDECINS
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06
geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

une assurance-maladie minimaliste qui leur donnerait – enfin – le pouvoir de choisir les médecins les plus économiques à leur sens. L'optimisation des soins gérée par les médecins ne suffit pas, il faut un rationnement ciblé… dont on fera évidemment porter le chapeau aux médecins.

Et les projets de cybercabinet? Internet a de la peine à faire sa place au cabinet malgré son développement incroyable. La confidentialité et la fiabilité parfois incertaines des transmissions y sont probablement pour quelque chose. La solution HIN, largement utilisée pour la transmission électronique des données de facturation, n'est pas devenue LE moyen de communiquer entre médecins. Trop compliqué probablement. Le courrier postal est têtu et reste donc le principal vecteur des documents médicaux. Je dois l'admettre, le dossier papier et le coup de fil restent incomparables pour les cas courants. Mais les solutions se multiplient et il n'y a pas de raison que l'information médicale ne circule pas électroniquement quand chacun saisit ses ordres bancaires par le net.

Mais soyons positifs. Il y a des choses qui peuvent fonctionner et nous aider. Pour la communication des HUG vers le médecin de ville, c'est *MyHUG*, site sécurisé via HIN sur lequel les pièces importantes du dossier du patient peuvent être rapidement mises à disposition du médecin traitant, à condition que le patient le demande. Cela marche et nous en reparlerons. Il y a ensuite la carte HPC (*Health Professional Card*) qui vous sera remise par la FMH dans le courant de 2009. C'est une carte d'identité du professionnel de la santé qui vous permettra de vous identifier électroniquement, au besoin avec des certificats électroniques garantissant une sécurité élevée. Enfin, le projet cantonal *e-toile* devrait redémarrer sous la forme allégée d'un projet pilote pour lequel je compte sur la participation de membres de l'AMG. J'en attends une communication facilitée entre hôpitaux, médecins, pharmaciens et autres professionnels de la santé qui utilisent déjà différents outils informatiques isolés. Le rêve d'un dossier médical totalement informatisé se réalisera peut-être un jour, mais ce ne doit pas être le but initial. Si ce projet arrive à nous brancher, ce sera une étape gagnée.

Vous voyez que les projets ne manquent pas, mais il y a des conditions très claires à leur succès. Premièrement, leur simplicité et leur efficacité: le but doit être un gain de temps, plus de sécurité et de facilité dans l'accès aux données. Tout nouvel outil qui ne répond pas à la formule magique doit être rejeté à l'échelon de notre quotidien. Pas question de rallonger les consultations pour remplir un dossier électronique complexe, ni de passer nos soirées à rechercher dans une masse désorganisée de documents ce qui pourrait être pertinent. La synthèse restera plus que jamais indispensable. Deuxième condition : un rapport coût-bénéfice favorable. Pas question d'accepter une charge financière supplémentaire s'il n'y a pas de bénéfice à la clé. On retrouve la formule magique de la LAMal: *efficace, approprié et économique*.

Il y a beaucoup à faire et bien d'autres projets. Mais pour leur permettre d'avancer et d'aboutir, il faut une vision qui dépasse la conception réductrice d'un gel des coûts de la santé. Il faut la volonté d'apporter à la fois une plus-value à la vie des patients et de rendre notre vie professionnelle plus facile et plus efficace. Nous sommes hélas de plus en plus isolés sur ce terrain. Les pompiers fédéraux sont bien trop occupés à éteindre les incendies bancaires…

Dr Pierre-Alain Schneider

Sylvie Arsever, lauréate du Prix Jean Dumur 2008

Le journalisme est un art difficile, souvent ingrat. Les distinctions ne sont pas légion et le Prix Jean Dumur, créé par les amis de ce journaliste disparu en 1986, est de celles qui comptent. Décerné chaque année, il récompense un journaliste romand qui défend les valeurs auxquelles Jean Dumur était fidèle : recherche de la vérité, courage, droiture, indépendance, élégance et clarté de l'expression. Sylvie Arsever est journaliste au quotidien Le Temps, responsable de la rubrique «Dossiers».

Sylvie Arsever, ce prix est une très belle reconnaissance de la part de vos confrères et nous vous en félicitons. Vous comptez de nombreux médecins parmi vos lecteurs, puisqu'un de vos domaines d'intérêt est la santé. Merci donc d'avoir accepté de renverser les rôles aujourd'hui et de répondre à nos questions.

Les médecins passent souvent pour de mauvais communicateurs. Est-ce votre expérience?

Les médecins-techniciens communiquent très bien lorsqu'il s'agit de parler des progrès de la médecine et des avancées techniques. C'est plutôt du côté des médecins généralistes qu'on trouve le sentiment d'être mal compris et donc une méfiance envers les médias qui rend la communication difficile. Cette méfiance s'explique, me semble-t-il, par un fort sentiment de responsabilité envers des patients qui se recrutent souvent parmi les plus faibles : personnes âgées, dépressives ou incapables de faire face au stress du monde du travail, malades chroniques. Ces patients vivent une réalité complexe, dont leurs médecins se sentent porteurs et ils craignent de ne pas parvenir à communiquer cette complexité aux médias dont ils voient le discours comme essentiellement simplificateur. A cela s'ajoute un problème d'image: les soignants se sentent visés par la réprobation sociale qui vise les soignés.

Pourtant, les généralistes ne sont pas condamnés à rester une profession souffrante. Ils ont au contraire une extraordinaire occasion de changer de rôle, de prendre la place du coordinateur dans les réseaux de soins. Il faut maintenant rendre le système moins incohérent, moins cher, éviter la consommation de médicaments inutiles. Les caisses, même si elles sont peu soucieuses de céder du pouvoir, ont besoin des compétences des médecins.

Votre perruque... un instrument de beauté et de confort

Ecoute et accompagnement professionnels, perruques médicales remboursées par les caisses-maladie AVS-AI

Sur rendez-vous · Tél. 022 349 08 23
4, route d'Ambilly · 1226 Thônex-Genève
Site: www.institutmargareth.ch

Institut Margareth
Coiffure Beauté Bien-être

Un lieu unique et convivial entièrement dédié aux femmes atteintes dans leur féminité par la perte de leurs cheveux

Il est vrai que les médecins restent souvent discrets, occupés à soigner et ne s'expriment que ponctuellement, le temps d'un coup de gueule. Ne devraient-il pas être plus actifs, communiquer plus souvent?

Dans le domaine de la santé, ce n'est pas l'information en tant que telle qui manque aux médias: tout le monde communique, tout le temps, et notre problème est souvent de trier dans cette mer de messages, en général tous intéressés. En revanche, nous sommes toujours demandeurs sur un sujet d'actualité: nous avons besoin d'interlocuteurs facilement atteignables, qui puissent nous fournir rapidement une information de fond ou une prise de position. Celui qui se met en situation de répondre à ce type de demandes gagne des occasions de faire passer son message. C'est ce qu'avait compris l'OFSP dans les années 1990, c'est ce que fait Jacques de Haller au niveau de la FMH.

Quand vous consultez un médecin, êtes-vous satisfaite du contact?

Mon expérience est en général bonne, si j'excepte quelques couacs que j'ai pu constater à l'occasion de l'hospitalisation de membres de ma famille. En tant que journaliste, j'ai pu constater que les défauts de communication jouent un rôle central dans les dossiers qui dérapent et finissent devant les tribunaux. J'ai souvent eu le sentiment que, si le médecin responsable d'une erreur avait su parler à son patient, il aurait évité une bagarre épuisante et douloureuse pour tout le monde.

Les projections nous annoncent une pénurie de professionnels de la santé, notamment de médecins généralistes. Que faire? Est-ce une chance pour réorganiser notre système de soins?

Il faut former la relève, c'est sûr. Mais il est aussi évident que le système doit changer. Les médecins ont, me semble-t-il, beaucoup à gagner au développement de réseaux: la possibilité de partager des expériences, des connaissances, et, pour les généralistes, d'assumer un rôle de chef d'orchestre des soins. De mon point de vue de patiente, la confiance qui me lie à mon médecin de référence reste l'élément central. Mais je ne vois pas pourquoi cette relation privilégiée ne pourrait pas subsister dans un réseau. Tout dépend de la façon dont ce réseau est conçu et, à cet égard, je préfère infiniment que les médecins développent des réseaux plutôt que les caisses.

Dans votre travail de journaliste, vous devez toujours travailler vite, sous pression.

La rapidité, le respect de délais courts, c'est la base de notre métier. Si on choisit le journalisme, c'est qu'on aime travailler sous pression. Cela dit, la pression s'accentue avec la conséquence que nous sortons moins et que nous passons de plus en plus de temps à notre bureau. C'est mon regret. J'aime le contact direct, le terrain.

Travailler vite, sans approfondir, ne signifie pas forcément travailler mal. Lorsque j'ai des doutes sur ma profession, j'écoute les absurdités que des gens très compétents dans leur domaine sont capables de dire sur un sujet qu'ils connaissent mal et je me dis que finalement, pour l'esprit critique et la méthode, nous ne sommes pas si mauvais...

J'ai en effet appris que la plupart des journalistes sont très rigoureux et respectent de près nos propos. Mais il y a des maladresses grossières comme cet exemple récent où le titre de l'article a mis en cause un établissement qui n'était pour rien dans une erreur survenue à l'extérieur.

Trouver un bon titre est difficile. Il s'agit de donner l'essentiel de l'information et en plus accrocher le lecteur. Souvent, nous nous mettons à plusieurs pour décider du titre. Ce dernier est forcément simplificateur, il gomme les nuances que l'auteur de l'article s'est échiné à apporter à son texte. C'est dans sa nature. Mais on peut aller trop loin et alors, le titre donne une information fausse.

Comment faites-vous pour identifier les bonnes sources sur internet?

Internet a beaucoup facilité la recherche d'information de background. Mais au moment d'écrire, nous avons besoin de connaître le dernier état d'un dossier et pour cela, l'accès direct à une source orale reste en général le recours le plus efficace. Beaucoup d'informations sur Internet sont dépassées, non datées ou pas encore mises à jour.

Auriez-vous un message de conclusion à donner aux médecins?

Je répète ce que j'ai dit: il y a des opportunités pour eux. Les réformes patinent et les caisses ne semblent plus en mesure de dicter seules l'évolution du système de santé. Les médecins ont une place à prendre dans ce débat mais pour cela, il faut qu'ils arrivent à se mettre d'accord sur une ligne commune. Et vous êtes encore une sacrée bande d'individualistes.

Propos recueillis par Pierre-Alain Schneider

Rêves de congés sabbatiques

Qui d'entre vous n'a jamais souhaité mettre son activité professionnelle entre parenthèses, quelques semaines ou quelques mois?

Ces rêves de congés se heurtent à différents obstacles: financiers pour les uns, pratiques pour les autres, financiers et pratiques pour d'autres encore. De surcroît, la fermeture d'un cabinet médical au-delà de trois ou quatre semaines n'est guère envisageable. Le sérieux du praticien pourrait être contesté. Les patients pourraient se tourner vers un autre cabinet las de trouver porte close.

La solution existe et se révèle finalement relativement simple, particulièrement lorsque l'absence ne dure pas davantage que six mois.

En effet, et jusqu'à six mois d'absence, un médecin peut être remplacé par l'un de ses confrères même si ce confrère n'est pas au bénéfice d'un numéro RCC (registre code créancier). Après avoir informé SANTESUISSE du remplacement, il suffit au remplaçant de facturer ses prestations (dans le cas de l'assurance obligatoire des soins) sous le numéro RCC du médecin qu'il remplace. Au-delà de six mois d'absence, le médecin remplaçant doit avoir son propre numéro RCC.

La législation genevoise autorise ces remplacements. Les dispositions de la loi sur la santé prévoient d'ailleurs expressément qu'une personne qui exerce une profession de la santé à titre indépendant peut se faire remplacer temporairement par exemple pour cause de formation ou de vacances.

Sur le plan pratique, les médecins concernés devront informer la Direction générale de la santé. Le médecin remplaçant devra, quant à lui, être au bénéfice d'une autorisation de pratique ou droit de pratique, autorisation qu'il convient de distinguer de l'autorisation de pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins.

En matière de responsabilité civile, le médecin remplaçant exerce normalement, sous sa propre responsabilité, comme il doit être au bénéfice d'un droit de pratique. Il conviendra donc de vérifier ce fait avec le remplaçant et notamment qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Sans doute, la conclusion d'un contrat s'impose avec le remplaçant pour régler les problèmes pratiques : en particulier, qui encaisse les produits de la facturation, qui paie les charges? Il est aussi préférable et plus simple de prévoir un forfait.

Pour les absences de longue durée, d'autres questions devront être examinées, notamment sous-location éventuelle, rapports de travail avec l'assistance médicale.

Me Pierre Martin-Achard
Conseil de la Société coopérative
médicale de Beaulieu

Genève-médecins
24/24
à domicile 022-754 54 54

GeMed: au service des professionnels de la santé et de leurs patients
24 h / 24 et 365 jours par an

plus d'informations sur www.gemed.ch

1 rue henri-frédéric Amiel • 1203 Genève • tél 022 754 54 54 • fax 022 734 25 91 • e-mail info@geneve-medecins.ch

No 24/septembre 2008

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

« Il venait d'avoir 18 ans … »
Dalida

La qualité de débiteur dans l'assurance-maladie sociale

Un des corollaires du régime d'affiliation obligatoire instauré en 1996 par la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est la possibilité de changer d'assureur maladie sans risque de perte de droits (1). Une des conditions est toutefois de n'avoir aucun arriéré de primes ou de participations aux coûts, intérêts moratoires et frais de poursuite compris (2). Depuis une modification législative entrée en vigueur le 1er janvier 2006, l'assuré en retard de paiement se voit en effet privé de ce droit avec une suspension de la prise en charge des prestations à la clef (à moins que l'assureur n'ait signé la Convention relative au contentieux lié à l'assurance maladie conclue avec le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève). D'où l'importance de savoir qui a la qualité de débiteur dans l'assurance maladie sociale.

1. Rappel des grands principes du financement de la LAMal

L'assurance-maladie sociale est financée par des cotisations appelées primes, une participation aux coûts imposée aux assurés et des subsides des pouvoirs publics.
Les primes sont individuelles et, sous réserve de subsides ciblés, elles ne tiennent pas compte de la capacité financière des individus. On peut parler de « primes par tête ». Elles sont fixées par chaque assureur, qui prélève des primes égales par région auprès de ses assurés sans tenir compte de l'âge ou du sexe. Seule exception à ce principe : la prime spéciale pour enfants et adolescents.

2. Le prélèvement des primes

« Les primes doivent être payées à l'avance et en principe tous les mois » (3). Il est donc faux de penser que l'on peut s'en acquitter en fin de mois pour le mois écoulé. Une telle pratique peut générer un arriéré de prime avec son lot de conséquences négatives pour les assurés.

3. Le débiteur des primes

Dans la majorité des cas, c'est au preneur d'assurance qu'il appartient de payer les primes. Il existe toutefois des situations où le payeur n'est pas l'assuré.

a. Le cas du mineur

En leur qualité de représentants légaux, les parents sont tenus selon la loi d'assurer leurs enfants pour les soins en cas de maladie en concluant, à leur nom et pour leur compte, un contrat d'assurance avec l'assureur de leur choix. Par définition, ce sont les parents qui doivent s'acquitter du paiement des primes. Il faut toutefois savoir, qu'outre les parents à titre solidaire, l'enfant mineur est, en sa qualité de preneur d'assurance, également débiteur à l'égard de l'assureur.
La responsabilité solidaire des parents prenant fin de plein droit à la majorité de leur enfant, les assureurs sont donc en droit de poursuivre l'enfant pour les coûts échus avant sa majorité.
Notre Haute Cour a eu l'occasion de préciser que la solidarité parentale ne libérait pas l'enfant de sa propre responsabilité à l'égard de l'assureur.

payé ses primes, devenir à sa majorité un assuré en retard de paiement avec toutes les conséquences déjà évoquées. Le Tribunal fédéral a justifié sa position en expliquant que « ce n'est en particulier pas à l'assureur –pas plus qu'au juge des assurances sociales- qu'il appartient de dire jusqu'à quelle date les père et mère de la personne assurée sont tenus d'assumer son entretien et, notamment de pourvoir au paiement de ses cotisations d'assurance. Cette question concerne exclusivement la personne assurée et ses père et mère et doit, le cas échéant, être tranchée par le juge civil » (4) …

b. Le cas du couple marié

En application de l'art. 166 al 1 et 3 du Code civil, de cotisations d'assurance maladie considérées comme faisant partie des besoins courants de la famille. En cette qualité, il dispose des mêmes voies de droit même s'il n'est pas lui-même l'assuré débiteur (5). A noter que, si une personne vit sous le régime extraordinaire de la communauté de biens, tous les actes de poursuites doivent être notifiés aux deux conjoints (6).

c. Le cas du couple séparé de fait

Les juges ont eu l'occasion de nier la responsabilité solidaire d'un époux au sens de l'art. 166 al 3 du Code civil pour le paiement des primes d'assurance maladie dues par son épouse après la séparation de fait (7).

En conclusion et sous réserve des règles de la responsabilité solidaire, il est important de ne pas perdre de vue que l'assurance-maladie sociale est une assurance individuelle. A ce titre, même un enfant peut, à sa majorité, être un assuré en retard de paiement avec toutes les conséquences qui en découlent.

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence Juridique
sur l'assurance-maladie et accidents

(1) Préavis de 3 mois pour la fin d'un semestre d'une année civile dans l'assurance ordinaire des soins (assurance avec franchise de Fr. 300.- pour les adultes) et préavis de 3 mois pour la fin d'une année civile dans les formes particulières d'assurance (assurance avec franchise à option, assurance impliquant un choix limité des fournisseurs de prestations). Préavis d'un mois pour la fin du mois qui précède le début de la validité de la nouvelle prime à réception du nouveau certificat d'assurance quelle que soit la forme d'assurance choisie.
(2) Art. 64a al 4 LAMal
(3) Art. 90 OAmal
(4) KV 129 Arrêt du TFA du 5 juin 2000 (RAMA 4/2000, p. 232)
(5) KV 233 Arrêt du TFA du 18 octobre 2002 (RAMA 1/2003, p.1)
(6) KV 274 Arrêt du TFA du 27 novembre 2003 (RAMA 2/2004, p.129)
(7) KV 278 Arrêt du TFA du 16 décembre 2003 (RAMA 2/2004, p. 149)

Reproduction autorisée avec mention de la source

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3
Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :
réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.
permanence téléphonique le vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Miroir, miroir, dis-moi qui est le moins cher?

Une bulle de savon s'envole, on rêve... Et tout à coup, Pêt! c'était un mirage. Il y en a eu, des fins de mirages ces dernières semaines, et des dégâts collatéraux. Cela nous revient toujours dans la figure une fois ou l'autre, de ne pas comprendre ce qu'on fait. D'utiliser des instruments auxquels on fait confiance mais dont on ne se pose jamais la question de leur utilité et de leur fiabilité réelle.

Prenons l'exemple, à tout hasard, des «trust center», de Ctésias en particulier: indispensable? J'affirme que c'est une construction totalement inutile, une bulle de savon. Personne n'a pu me convaincre du contraire. A quoi ça sert? Réfléchissez aux années écoulées... en quoi cela vous a-t-il aidé? Comment, en faisant la même chose que les assurances, c'est-à-dire de stupides statistiques qui sont censées résumer ce que nous sommes, allons-nous nous protéger? Et de quoi?

Et au-delà de l'inutilité, j'affirme que c'est nuisible. Les mots doivent avoir un sens. Et les mots qu'on utilise dans cette construction blessent tant ils sont tordus:

«Miroir du cabinet»: en quoi un programme informatique qui nous montre des chiffres, nous compare aux autres sur la base de chiffres, est-il le reflet de notre cabinet? Ne vous sentez-vous pas humiliés de vous prêter à ce genre de farce? «Miroir,miroir, dis-moi qui est le meilleur marché... », c'est un sinistre conte, où des personnages en blouse blanche se sont fabriqué une machine qui leur coûte très cher, ils se regardent dedans et ils peuvent savoir s'ils sont gentils ou méchants, cher c'est méchant, bon marché c'est gentil, et ils oublient tout le reste car c'est un miroir enchanté. Ils ne savent plus qui ils sont, ils ont oublié qu'ils passent beaucoup de temps à réfléchir, qu'ils aiment les gens, qu'ils soignent de leur mieux, qu'ils passent parfois des nuits bien courtes, qu'ils forment une communauté, qu'ils sont soudés, qu'ils s'entraident avec beaucoup de générosité.

«Trust center»: cela tombe bien quand on ne sait pas qui ou que croire. Mais cela risque de nous endormir le cerveau. Quel est ici l'objet de la confiance? Peut-on faire confiance à un centre de confiance? Moi, rien que le fait que ça s'appelle comme ça, cela me rend méfiante. Donc on a un «miroir du cabinet» aux alouettes et un «centre de confiance» dont il faut se méfier.

Et savez-vous pourquoi il faut s'en méfier? Parce que Ctésias fait tout autre chose que des statistiques meilleures que celles des assurances pour vous sauver la vie. Ctésias s'occupe, je cite, «de gestion de la qualité, a développé un centre de compétences en technologies internet, et trouve logique de devenir un centre de référence pour le Managed Care», publie documents, livres, présentations, organise des séances d'information, etc. etc. Et qui paie pour tout cela? Vous. Autrement dit, vous avez mandaté et vous financez une organisation qui est en train de vous concocter divers choix de réseaux de santé, avec formation continue, contrôle de qualité, gestion administrative, le tout négocié avec les assureurs dans votre dos.

Quand la machine s'emballe, il faut l'arrêter. Et pour l'arrêter, c'est simple, arrêtez de payer. Ce qui changera dans votre vie? Il y aura une cotisation (chère, je trouve) et une mascarade en moins.Par les temps qui courent, c'est toujours ça de gagné, non ?

Dr Laurence de Chambrier

Hospitalisation à domicile (HAD)

24h/24h au 022 420 64 80

1. **Le médecin** – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. **SOS Pharmaciens** prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. **L'infirmière** administre les médicaments.
4. **L'équipe** – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

SOS PHARMACIENS
PHARMACIE CLINIQUE AMBULATOIRE
4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

Remboursée par l'assurance de base

Vie de l'AMG

Assemblée générale du lundi 24 novembre 2008

Rappel: la seconde Assemblée générale statutaire de l'année aura lieu le lundi 24 novembre, à 19h 30 (dès 19h pour le buffet!), à l'Auditoire Marcel-Jenny des HUG.

Son ordre du jour, fixé par le Conseil, est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008
2. Réception des candidats admis
3. Election d'un membre du Conseil
4. Election du Président pour les années 2010-2013
5. Projet de budget 2009
6. Cotisations 2009
7. Adoption des statuts de l'AMG révisés (voir annexe)
8. Informations
9. Questions et divers (à communiquer au secrétariat avant l'assemblée).
10. Invités :
    - le Dr Monique GAUTHEY, membre du Comité central de la FMH, fera un exposé sur ***La carte HPC* (Health Professionnal Card)** ***arrive***;
    - le Prof. Christian LOVIS, Service d'informatique médicale des HUG fera un exposé sur ***La transmission électronique des HUG au médecin traitant: quoi de neuf avec*** **MyHUG?**

Etablissements sans fumée

Le 15 octobre 2008, par une conférence de presse, l'AMG a annoncé la création d'un label «sans fumée» (cf. illustration) destiné aux bistrots et restaurants qui s'engagent à rester totalement sans fumée, malgré la récente décision du Tribunal fédéral annulant le règlement du Conseil d'Etat. Poursuivant la campagne *La santé d'abord!* qu'elle avait entreprise à l'occasion de la votation du 24 février 2008, l'AMG entend ainsi encourager le maximum d'établissements à rester sans fumée, à les recenser comme tels sur le site de l'AMG (www.amge.ch) et à inviter les consommateurs à s'y référer pour faire leur choix en connaissance de cause. Au 31 octobre, le label de l'AMG était déjà attribué à **une centaine d'établissements**. Cette liste sera amenée à s'allonger en fonction de la campagne qui se développera prochainement et des réactions du public. Pour mémoire, 79,16% des Genevois avaient accepté l'initiative 129 *Lieux publics sans fumée*.

Paul-Olivier Vallotton

PHARMACIE DE LA TOUR
Grand-Saconnex
www.automedication.ch
•location matériel médical
•livraison gratuite
Commandes
022 798 10 90
Fax 022 798 12 36
tour.ge@ovan.ch

Mutations

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès de la Dr Lilette OTT-FEURICH, survenu le 8 octobre 2008, et du Dr Olivier FLOURNOY, survenu le 22 octobre 2008.

Nouveaux membres dès le 27 octobre 2008 (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 19, al. 6):

Dr Patrick AMRAM, Dr Véronique BEFFA, Dr Séverine CESALLI, Dr Florence DESHUSSES EPELLY, Dr Constance POURNARAS DINICHERT, Dr Antonio A. FAUNDEZ, Dr Didier GRIN, Dr Ihsan INAN, Dr Maheta MOLANGO, Dr Catherine MYERS, Dr Thierry ROTH.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, plus de cotisation, voix consultative à l'assemblée générale, art. 19, al. 9):

Dr Manuela JACCARD-GOBBI dès le 30.09.2008.

Membres honoraires (65 ans et plus de 30 ans d'affiliation, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite, mêmes droits que les membres actifs jusqu'à cessation de leur activité professionnelle, art. 19, al. 10):

Dr Jacques CAMPICHE dès le 01.10.2008, Dr Laszlo LUKA dès le 01.10.2008.

Un nouveau logo

Un nouveau logo accompagne Unilabs.
Rayonnant et lumineux, il est un symbole positif d'une entreprise de santé au service du médecin et du patient.

UNILABS EN SUISSE, C'EST AUJOURD'HUI 900 COLLABORATEURS, 72 SCIENTIFIQUES ET 23 LABORATOIRES DE PROXIMITE

Unilabs
Analyses médicales

www.unilabs.ch

Mutations (suite)

Membres en congé (demande faite au moins 3 mois avant la cessation provisoire d'activité, art. 19, al. 13):

Dr Laurent BLAGA dès le 01.01.2009.

Démissions (délai de 6 mois avant la fin de l'exercice administratif, dérogation possible pour des cas particuliers, le membre démissionnaire reste tenu à ses obligations envers l'AMG jusqu'à la date effective de sa démission, art. 21):

Dr Françoise RUEFF dès le 01.01.2009, Dr Christophe CHARDOT dès le 01.01.2009.

Contrats de médecin-conseil (art. 8, al. 5, tiret 10):

Fondation Ensemble: Dr Marianna LALICATA-GISSELBAEK, médecin-conseil

Faculté des Sciences économiques et sociales (SES): Dr Marianna LALICATA-GISSELBAEK, médecin-conseil

Faculté des Sciences économiques et sociales (SES): Dr Véronique BÄHLER, médecin-conseil

Faculté des Sciences économiques et sociales (SES): Dr Esmaïl SHEYBANI, médecin-conseil

Crédit Agricole (Suisse) SA: Dr Jean-Claude CANAVESE, médecin conseil

Contrats de médecin d'entreprise (art. 8, al. 5, tiret 10):

EMS La Provvidenza: Dr Jean-Claude CANAVESE, médecin d'entreprise

Petites annonces

Changement d'adresse

Prière de noter la nouvelle adresse du Docteur Blaise WYSSA, chirurgien orthopédique:

Chemin Beau-Soleil 22, 1206 Genève, Tél 022 346 23 35, Fax 022 346 23 37 et ceci dès le 1er janvier 2009.

Cherchons assistante médicale urgent

Cabinet de dermatologie cherche assistante médicale au plus vite. Poste à 90 %, mercredi après-midi congé.

Contacter: par téléphone au 022 840 48 20 ou 079 478 35 13

Cabinet libre dès le 1er avril 2009

Groupe médical de la Terrassière cherche médecin interniste, généraliste ou spécialiste avec ou sans clientèle. Cabinet libre dès le 1er avril 2009, locaux spacieux, très bien équipés, forte patientelle.

Contacter le Dr Helfe: par téléphone au 022 718 79 81
par email ch.helfer@bluewin.ch

Cherche secrétaire médicale à 50%

Cabinet médical de 2 médecins internistes cherche secrétaire médicale à 50%, le matin, quartier Champel, dès novembre 2008. Envoyer dossier aux Drs Jung et Lorenzi, Rue Albert Gos 14, 1206 Genève.

Contacter: par téléphone au 079 768 73 00
ou 079 303 77 47 dès 18 heures

Cherche assistante médicale

Diplômée, poste fixe à 90%, dans cabinet de groupe (3 médecins), rive droite, entrée de suite.

Contacter: par téléphone au 079 413 28 59
par email cahannes@gmav.ch

Lit d'examen standard

Etat neuf, à donner à jeune médecin en voie d'installation. Pour tout renseignement,

Contacter: par téléphone au 022 757 35 00 ou 079 774 27 82

Cherche locaux

Pédiatre FMH cherche locaux à louer ou à partager, quartier Champel.

Contacter : par email doc.ped@gmail.com

Cherchons secrétaire médicale

à mi-temps pour cabinet de neurologie, rive gauche centre-ville. Entrée en fonction dès novembre 2008.

Merci d'adresser votre dossier aux Drs D. Le Fort et P. Myers, Ruelle du Couchant 7, 1207 Genève.

Cherche à louer

Une pièce ou à partager cabinet pour une activité de psychiatre.

Contacter: par téléphone au 076 367 78 35

Cabinet à remettre (location ou vente)

Equipé, 4 places de parking, à Bellevue. Cabinet conviendrait à tout type de spécialiste, chirurgien, cession du droit de pratique en médecine interne et rhumatologie.

Contacter: par email j-polivier@bluewin.ch

Recherche psychologue

Médecin psychiatre installée dans le quartier de la Jonction, recherche psychologue pour travailler en délégation. Temps d'activité minimum à 50%.

Contacter: par téléphone au 079 689 92 05

Petites annonces (suite)

Remise de patientèle

Médecin dermatologue FMH désire remettre sa patientèle dans le cadre de son arrêt d'activité.

Contacter: par email info@losmaz.com

Reprise de cabinet

Médecin FMH en Médecine interne/gériatrie cherche à reprendre un cabinet. Toute autre proposition bienvenue.

Contacter: par email newjob08@bluewin.ch

Assistante médicale en pédiatrie

Groupe Médical Rive droite cherche assistante médicale en pédiatrie à 60% dès le 1.01.2009.

Offre écrite à adresser à: Dr Jacqueline Schafer Nzalé, Pédiatre FMH, Groupe médical des Avanchets, rue du Gd Bay 15, 1220 Avanchets.

Contacter: par téléphone au 022 979 09 10
ou 079 659 11 72
par email jacqueline.schafer@bluewin.ch

Urgent: cherche assistante médicale à 100%

Médecin interniste, rive gauche, cherche assistante médicale diplômée à 100%, pour remplacement urgent (cause maladie) ou poste fixe selon entente.

Contacter: par téléphone au 022 830 04 11

Cherche assistante médicale à 50%

Dès le 14 octobre 2008, le mardi et mercredi de 8h à 18h en continu (50%) pour un remplacement d'environ 6 mois dans cabinet médical de dermatologie (2 médecins isntallées).

Contacter : par téléphone au 022 880 09 66

Bureau à louer

Bureau de 15m² dans cabinet médical de groupe de la rive droite (généraliste et spécialiste). Conviendrait parfaitement pour psychiatre, psychologue ou diététicienne.

Contacter: par téléphone au 022 798 85 05
par email: bfarpour@gmail.com

Cabinet à partager - rive droite

Médecin généraliste installée à Versoix cherche un/une collègue de préférence généraliste ou interniste pour partager un cabinet médical équipé et immédiatement fonctionnel. Personnel compétant assuré. D'ici fin 2008, date à convenir.

Contacter: par téléphone au 022 755 23 95 ou 079 202 12 12
par email daniele.lefebvre@hin.ch

Création d'un Centre d'information et d'étude psychanalytique (CIEP)

Soucieux d'informer non seulement le public, mais également les professionnels de la santé sur les particularités du travail psychanalytique, le Centre de psychanalyse Raymond de Saussure, association romande de la Société suisse de psychanalyse, propose à toute personne intéressée la possibilité de solliciter un entretien gratuit avec un analyste.

Une permanence téléphonique a été créée à cet effet à l'adresse suivante:

Centre d'information et d'étude psychanalytique (CIEP)
Rue Adrien-Lachenal 3, 1207 Genève
Tél 022 700 41 22 – www.cprs.ch

A vos agendas!

Jeudi 20 novembre 2008

Journée nationale - Alcool: risque de dérapage

Le Centre Envol de la Fondation Phénix organise une journée portes ouvertes de 14 à 18 heures, suivie à 18 h. d'une conférence «Trop d'alcool - questions-réponses» avec l'équipe de l'Envol.

Pour tout renseignement: Centre Envol, Rue Jean-Violette 10, 1205 Genève
Dr Eva Sekera, CSc. 022 718 88 66 mail: e.sekera@phenix.ch

◆ ◆ ◆

Mardi 25 novembre de 8h00 à 10h00

«Pleurs et maux de ventre du nourrisson: psycho-somatiques ou somato-psychiques?»

Présentation du Dr Nadia Bruschweiler-Stern, pédopsychiatre et pédiatre
Contribueront au débat: Dr Alessandro Diana et Dr Pierre Klauser, pédiatres
Cours accrédité par la Société suisse de pédiatrie (2 crédits)
Lieu: salle des conférences de la Clinique des Grangettes, 7 chemin des Grangettes, 1224 Chêne-Bougeries.

◆ ◆ ◆

Jeudi 27 novembre 2008 dès 19h30

Soirée FLAGS, Fondation pour la recherche en gastroentérologie et hépatologie

Conférence de Jean-Pierre Revol: CERN, physique et société, Paul Lecoq: Physique et Imagerie médicale.
Concert Haydn, Beethoven, Piazzola par le Trio Arpeggio et cocktail dînatoire.
Lieu: Globe de la science et de l'innovation au CERN
Prix de cette soirée de bienfaisance: CHF 200.–
Inscription à faxer au 022 789 26 18 ou par e-mail: eric@vollenweider.org

◆ ◆ ◆

Formation continue 2008 - 2009 par visioconférence des départements de pédiatrie de Genève et Lausanne

Organisation et renseignements: Dr Ph. Eigenmann, Hôpital des Enfants, HUG, Genève, 022 372 45 31

Le bébé fébrile: prise en charge intégrée, adaptée au concept OMS, M. Gehri et coll.
Mardi 2 décembre 2008 8h00 - 9h00, Auditoire 2 Auguste-Tissot - BH 08 - CHUV

La toux chronique revisitée, C. Barazzone Argiroffo
Mardi 2 décembre 2008 9h00 - 10h00, Nouvel auditoire de pédiatrie - 2e étage - HUG

A vos agendas! (suite)

Toxine botulique: avant/après C. Newman, PY. Zambelli

Mardi 13 janvier 2009 8h00 - 9h00, Auditoire 2 Auguste-Tissot - BH 08 - CHUV

Evaluation des problèmes scolaires, C. Menache, J. Fluss et coll.

Mardi 13 janvier 2008 9h00 - 10h00, Nouvel auditoire de pédiatrie - 2e étage - HUG

◆ ◆ ◆

Jeudi 11 décembre 2008 à 20h00

Dignité et fin de vie

Conférence débat donnée par le philosophe Jacques Ricot

Animation: Mme F. Chuard, rédactrice responsable Genève-Région, TSR

Avec la participation de: Mr Pierre Aubert, aumônier, HUG, Mme Claire-Line Mechkat, directrice de Rive, et le Dr Gérard Pfister, médecin installé.

Lieu: Maison de Vessy, Etablissement médico-social EMS - Route de Veyrier 85 - 1234 Vessy

◆ ◆ ◆

Jeudi 11 décembre 2008 18h00 - 20h00

Leadership médical: Perspectives pour 2009

Soirée de réflexion sur les perspectives professionnelles et d'organisation de la santé dans notre région.

Intervenants: Pr Pierre-François Unger, Pr Pierre Dayer, Dr Philippe Schaller, Dr Volker Kirchner.

Modération: Pr Philippe Ducor

Lieu: Ramada Park Hôtel, Avenue Louis-Casaï 75-77, 1216 Genève – Cointrin

Inscription:

M. Jean-Luc Friedrich, Chef de ventes régional, GlaxoSmithKline, 079 624 56 18

M. Virgile Grosjean, Key Account Manager, GlaxoSmithKline, 079 679 13 54

GFP
GFP mediconsul Romandie S.à.r.l.
Votre conseiller en assurances indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :
❒ **Analyse et gestion** de portefeuille d'assurances
❒ **Ouverture** d'un cabinet médical
❒ **Remise et reprise** d'un cabinet médical
❒ **Planification** financière
❒ **Organisation** de séminaire

Siège principal :
21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :
4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59
www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

6193

La lettre de l'AMG
Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication
Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication
Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation
Christine Faucogney

Publicité
Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression
Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG
12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 320 84 20
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution : 15 décembre 2008

Délai rédactionnel : 24 novembre 2008

A vos côtés

Infections courantes chez l'enfant? Echec de l'antibiothérapie?
Dianalabs et son équipe de spécialistes vous proposent un diagnostic microbiologique de qualité à la pointe des connaissances scientifiques.

Dianalabs est un laboratoire d'analyses médicales suisse, basé au cœur de Genève.
Avant d'être une entreprise, Dianalabs est une association de compétences humaines réunies afin de garantir le meilleur suivi biologique de vos patients et d'offrir l'outil le plus adapté à chaque spécialité médicale.

dianalabs
pédiatrie
diagnostics d'analyses médicales

6, rue de la Colline • 1205 Genève
tél +41 22 807 12 40 • fax +41 22 807 12 44 • info@dianalabs.ch • www.dianalabs.ch